

Pour diffusion immédiate
Le 24 avril 2013

Le Yukon et le Canada s'efforcent d'améliorer les droits des victimes d'actes criminels

WHITEHORSE — Dans le cadre de l'élaboration éventuelle d'une déclaration des droits des victimes au Canada, le ministre de la Justice du Yukon a donné de l'information au gouvernement du Canada à l'occasion d'une consultation qui se tient aujourd'hui, à Ottawa, auprès des parties intéressées.

« Nous nous sommes engagés à traiter les victimes avec courtoisie, compassion et respect de façon à ce qu'elles soient en mesure de participer au système de justice d'une manière qui respecte leur dignité et leur sécurité », a souligné le ministre de la Justice, M. Mike Nixon. « Durant cette semaine de consultation, j'ai été heureux de faire part de l'expérience du Yukon qui a adopté il y a peu de temps la *Loi sur les victimes d'actes criminels*, dont la déclaration des droits des victimes fait partie intégrante. »

En 2011, le Yukon a promulgué la Loi sur les victimes d'actes criminels. La déclaration des droits, qui est une composante importante de cette loi, encourage les victimes à participer au processus judiciaire, tout en préservant leur dignité et en atténuant leur détresse.

Ces dernières années, dans le cadre de la Stratégie d'aide aux victimes d'actes criminels, le ministère de la Justice a axé ses efforts sur l'amélioration des services aux victimes en créant le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), en mettant sur pied le projet Lynx à l'intention des jeunes et des enfants victimes d'actes criminels, ainsi que des témoins, en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de communication qui permet de mieux faire connaître les services aux victimes, en améliorant les capacités dans les collectivités rurales et en soutenant une approche interorganisationnelle, comme c'est le cas avec le comité chargé des interventions dans les cas d'agressions sexuelles.

« Nous tentons continuellement d'améliorer les services aux victimes afin de nous assurer que ces dernières puissent se faire entendre au sein du système de justice », a ajouté M. Nixon. « La mise en place, à l'échelle nationale, d'une déclaration des droits des victimes donnerait plus de poids à la déclaration des droits des victimes adoptée par le Yukon, car ces droits seraient enchâssés dans la loi. »

Afin de souligner la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, les Services aux victimes du gouvernement du Yukon tiendront, le 1^{er} mai, un forum des victimes au cours duquel des victimes et des fournisseurs de service pourront échanger des idées et auront l'occasion de créer un réseau. Le forum servira à présenter les stratégies axées sur les victimes et donnera la possibilité aux fournisseurs de services de réfléchir à leur rôle et d'apprendre de la bouche même des victimes ce qu'elles ont vécu au sein du système judiciaire.

Le 2 mai, M. Nixon donnera au Comité consultatif sur les victimes d'actes criminels au Yukon des précisions sur la mise en œuvre par le gouvernement fédéral d'une déclaration des droits des victimes. Il recueillera également les commentaires des membres afin de les transmettre au ministre de la Justice du Canada, M. Rob Nicholson.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Shari-Lynn MacLellan
Communications
Ministère de la Justice
867-456-6583
shari-lynn.maclellan@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-103

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.